

REGLEMENT VIDE GRENIER
DIMANCHE 20 AVRIL 2025 6 H A 18H00
Organisé par l'Interclasse en 3
St GEORGES DE RENEINS

Fait le 20 février 2025

LETTRE DE CIVILITE

A L'ATTENTION DE TOUS LES EXPOSANTS

Article 1 La brocante est réservée aux professionnels et aux particuliers (si moins de 18 ans, sous la responsabilité unique de leurs parents).

Article 2 Le jour de la manifestation, les exposants seront tenus de présenter un justificatif d'identité ou d'activité professionnelle.

Article 3 Le prix des emplacements est fixé à 3 € le mètre, avec une longueur minimum de 5 m (soit 15,00 € minimum l'emplacement) aucune remorque ne sera acceptée sur l'emplacement si elle dépasse la longueur réservée par le participant. **En cas d'absence de l'exposant le jour du Vide Grenier, le prix de l'emplacement versé lors de la réservation sera conservé par l'Interclasse en 3.**

Article 4 Dès 6 H, le placement se fera dans l'ordre d'arrivée des exposants selon les consignes des responsables du placement.

Article 5 La restauration rapide avec vente de confiserie, de pâtisserie, de boissons et autres plats cuisinés est réservée à l'interclasse en 3.

Article 6 Sont formellement interdites toute marchandise : neuve emballée, volée - les produits alimentaires - les animaux - les armes.

Article 7 La sous location des emplacements est interdite.

Article 8 Les objets et meubles restent sous l'entière responsabilité des exposants. L'interclasse décline toute responsabilité concernant la détérioration, le vol et tout autre dommage pouvant survenir le jour de la manifestation. Les exposants doivent être munis d'une assurance « responsabilité civile ».

Article 9 Tout objet invendu, les déchets, les cartons devront être remportés par les exposants. Chaque emplacement doit être restitué vide et propre.

Article 10 Les responsables se réservent le droit d'exclure sur le champ toute personne ne respectant pas les modalités de ce règlement, ou causant des troubles néfastes au bon déroulement de la manifestation.

Bonjour,

Les bénévoles de l'interclasse en 3 de Saint Georges de Reneins sont heureux de vous accueillir en ce dimanche 20 avril 2025.

Soucieux de l'environnement et de la propreté de ce site qui nous a été prêté par la mairie et pour une organisation sans faille, l'association a mis à votre disposition des sacs poubelle que vous serez tenus de ramener en quittant votre emplacement.

Des points de tri seront répartis à différents endroits du vide grenier et vous permettront de vous débarrasser de vos déchets.

Cependant, il est formellement interdit de charger ses points de tri d'objets dont vous ne voulez plus !!! et il est impératif à votre départ de laisser votre emplacement sans aucun carton ni sac.

Merci de respecter ces consignes simples et faciles à appliquer, et qui prouveront votre respect à l'égard des bénévoles et de l'environnement.

Laurent Déporte
Président interclasse en 3